

**Louis Grandeau, Émile  
Cheysson, Antoine  
Ronna**



*La production  
agricole en France  
: son présent  
et son avenir*

**Louis Grandeau, Émile Cheysson, Antoine  
Ronna**

# **La production agricole en France : son présent et son avenir**



Publié par Good Press, 2022

[goodpress@okpublishing.info](mailto:goodpress@okpublishing.info)

EAN 4064066324452

# TABLE DES MATIÈRES

## AVANT-PROPOS

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

I. — Réformes législatives.

II. — Réformes culturelles.

## APPENDICE.

### DONNÉES STATISTIQUES SUR LA QUESTION DU BLÉ

1° à 4°. — Production et consommation.

5° — Rendement moyen par hectare.

6° — Nombre d'hectares ensemencés.

7° — Prix moyen de l'hectolitre.

8° — Droits de douane.

### ESSAI GÉOLOGIQUE SUR LES TERRES A BLÉ

I. Les terres à blé de la France.

II. — Les terres à blé de l'Angleterre.

LA  
PRODUCTION AGRICOLE  
EN FRANCE

SON PRÉSENT ET SON AVENIR

PAR

LOUIS GRANDEAU

DIRECTEUR DE LA STATION AGRONOMIQUE DE L'EST  
MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE  
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE  
DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY  
PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE FORESTIÈRE

Données statistiques sur la question du blé, par M. E. CHEYSSON, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École des sciences politiques, ancien président de la Société de Statistique.

Étude géologique sur les terres à blé en France et en Angleterre, par M. A. RONNÉ, ingénieur, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

AVEC DEUX CARTES ET DEUX DIAGRAMMES HORS TEXTE

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, Rue des Beaux-Arts, 5

MÊME MAISON À NANCY

1885

# AVANT-PROPOS

## Table des matières

L'accueil fait à l'étude que j'ai récemment publiée dans le journal le Temps, sous le titre: la Production agricole en France, me fait espérer que la réunion de mes articles pourra être de quelque utilité, dans un moment où la question agricole occupe et passionne, à juste titre, l'opinion publique.

Le terrain que j'ai choisi, à dessein, n'est point le terrain économique, à proprement parler; tout en restant convaincu, plus que jamais, du peu d'efficacité, pour l'agriculture, d'un relèvement des droits sur les céréales, j'ai eu particulièrement en vue de mettre en relief, par des faits qui me paraissent indéniables, la supériorité, sur les mesures fiscales, des moyens propres à accroître les rendements du sol français et la possibilité d'y arriver, le concours de tous aidant.

Quoi qu'il advienne de la question des tarifs soumis en ce moment à l'examen du Parlement, les progrès que je signale resteront, après comme avant le vote des Chambres, l'objectif essentiel à poursuivre: développement de l'enseignement agricole à ses divers degrés, utilisation des Stations agronomiques pour l'étude des problèmes agricoles et leur vulgarisation, modifications dans les errements des propriétaires et des fermiers, associations et syndicats, transformation industrielle de l'agriculture, réformes législatives: cet ensemble d'améliorations devant aboutir

finalement à l'accroissement des rendements et, partant, à l'abaissement du prix de revient des produits.

On se méprendrait complètement sur mes intentions, si l'on ne voulait voir, dans ces quelques pages, que la défense du libre-échange, si étrangement abandonné aujourd'hui, pour des raisons absolument extrinsèques, par quelques-uns de ses plus fervents partisans d'autrefois. Mes visées sont plus hautes: indépendantes de toute préoccupation politique ou électorale, elles tendent à démontrer, d'après des faits nombreux, en s'appuyant sur des expériences de longue durée, la possibilité d'affranchir la France du tribut qu'elle paye trop souvent encore à l'étranger pour son alimentation. J'ai par-dessus tout en vue les améliorations durables de l'agriculture française, améliorations que peut seule réaliser l'initiative des intéressés, propriétaires et exploitants, soutenue et facilitée par le concours des pouvoirs publics.

J'espère avoir réussi à prouver que tout ne sera pas fait, que malheureusement, l'agriculture ne sera pas sauvée de la crise cruelle qu'elle traverse depuis dix ans, lorsqu'on aura, dans un moment de découragement bien naturel, arraché aux représentants du pays le vote d'un droit de quelques francs sur le blé à son entrée. Il est hors de conteste que ce droit sera insuffisant pour compenser l'écart entre les prix de revient et les prix de vente actuels, dans presque tous les cas; on arrivera alors à en demander l'augmentation, et les producteurs qui réclameront un droit voisin de la prohibition, c'est-à-dire assez élevé pour couvrir l'écart entre les prix de revient et les prix de vente actuels, seront seuls conséquents avec leur doctrine.

Restera le consommateur qui, sans doute, à ce moment, fera aussi entendre sa voix. Il faudra revenir alors au système de l'échelle mobile.

Mon ami, M. E. Cheysson, auquel sa haute compétence en matière économique et statistique donne une autorité indiscutée, a bien voulu me prêter son précieux concours et fournir à cette Étude un complément des plus instructifs, en dressant les cartes et diagrammes qui accompagnent la reproduction des articles du Temps. Ceux de mes lecteurs qui auraient conservé des doutes sur la valeur du système de l'échelle mobile, se convaincront aisément, par l'examen des graphiques de M. E. Cheysson, que les tarifs prohibitifs ou protectionnistes n'ont, à aucune époque, servi les intérêts des producteurs de blé, pas plus d'ailleurs que ceux des consommateurs de pain. L'adhésion d'un esprit aussi réfléchi, d'un économiste aussi autorisé, au programme de réformes à l'exécution duquel les progrès de notre agriculture me semblent indissolublement liés, est pour moi un puissant encouragement dans l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée. Tâche ingrate, à une heure où des questions de tout point étrangères aux intérêts vitaux de l'agriculture dominant la discussion et menacent de faire perdre de vue la question agricole elle-même.

Je m'applaudis également de pouvoir compléter l'examen de la culture du blé, par la publication d'une étude géologique sur les sols à blé en France et en Angleterre, que le savant interprète des premières expériences de MM. Lawes et Gilbert, mon ami M. A. Ronna, a bien voulu m'adresser. L'examen comparatif des rendements du sol en blé, dans les deux pays, suivant la nature géologique, les

renseignements sur les variétés cultivées et sur leur rôle dans l'assolement, chez nos voisins d'outre-Manche, révèlent de nombreux faits intéressants, dont les cultivateurs français sauront faire leur profit.

Si la lecture de cet opuscule peut décider quelques hommes de progrès à entrer résolûment dans la voie des améliorations foncières et culturales, en prenant pour guide les belles recherches de Sir J. Lawes et du D<sup>r</sup> Gilbert; si les indications fournies par les expériences de Rothamsted peuvent les amener à accroître le rendement de leur terre de quelques hectolitres seulement à l'hectare, leur exemple portera vite ses fruits: je serai alors amplement rémunéré des soins que j'ai apportés à cette Étude.

Au temps de faire le reste, par l'association, par l'initiative privée et, j'ose l'espérer, avec le concours de nos législateurs, auxquels le pays a confié le mandat de défendre et de protéger, dans le sens vrai du mot, la première de nos industries nationales: en édictant des lois libérales sur la propriété et sa transmission, sur l'association; en aidant au développement de l'enseignement agricole sous ses diverses formes, et en allégeant, par une sage économie, les charges si lourdes que le passé nous a léguées et qui pèsent sur l'agriculture d'un poids qu'il importe de diminuer dans la plus large mesure possible.

L. GRANDEAU.

Station agronomique de l'Est, le 20 janvier 1885.





# **LA PRODUCTION AGRICOLE EN FRANCE SON PRÉSENT ET SON AVENIR**

[Table des matières](#)

## **LA PRODUCTION DU BLÉ**

# I

## Table des matières

### **La protection et la liberté commerciale en 1884.**

Le moment semble opportun d'examiner, en dehors de toute préoccupation politique, quelques-unes des questions que soulève la crise agricole. Le Parlement est saisi de projets de loi portant modification des tarifs de douane sur les céréales et sur le bétail. Il se produit dans le monde agricole un mouvement plus ou moins réfléchi qu'explique, sans le justifier, selon nous, le malaise général de la culture: la protection douanière, voilà le remède! semble-t-on s'écrier de toutes parts. On s'adresse aux pouvoirs publics, leur demandant de frapper l'importation des céréales et du bétail d'un droit qu'on n'ose fixer à un chiffre équivalent à la prohibition et dont la quotité varie suivant les milieux, de 3 à 5 fr. le quintal pour le blé, de 15 à 100 fr. par tête de gros bétail. Ces réclamations menacent de se transformer en mandat impératif lors des prochaines élections; elles servent, en tout cas, dès aujourd'hui comme de mot d'ordre aux ennemis de la République dans leurs attaques contre le Gouvernement. A les entendre, un homme étranger aux choses agricoles pourrait croire que ces plaintes sont inspirées, justifiées peut-être, par une insuffisance considérable de notre récolte en blé, nous menaçant d'une importation formidable, et par un avilissement extrême du prix de la viande, résultant d'un excès de production ou

d'importation de bétail. Quelques remarques à ce sujet avant d'aller plus loin.

La production du blé, en France, dans les trois dernières années, a été, en nombres ronds, la suivante:

1882. . . . .	122 millions d'hectolitres.	
1883. . . . .	104	—
1884. . . . .	111	—
Soit, en moyenne pour les 3 années, 112 millions d'hectolitres.		

La consommation totale de la France en blé (pain, pâtes alimentaires, semence, etc...) évaluée il y a quelques années entre 95 et 100 millions d'hectolitres, paraît s'élever aujourd'hui entre 105 et 110 millions d'hectolitres. Il ressort de là que la France a produit cette année, malgré ses trop faibles rendements à l'hectare (15 hect. 90 en moyenne), sur lesquels nous reviendrons, une quantité de blé tout au moins très voisine de celle qu'elle consomme, si elle ne lui est égale ou supérieure. Cette situation, des plus favorables pour le consommateur, ne semble pas, d'autre part, menaçante pour le producteur. Rien, en effet, n'autorise à supposer que l'importation du blé puisse se faire cette année, si elle a lieu, sur une plus grande échelle que l'an dernier, par exemple, où nous avons récolté 7 millions d'hectolitres en moins que cette année. Or, en 1883, l'importation des blés étrangers s'est élevée à 10 millions de quintaux, soit sensiblement à 13 millions d'hectolitres. En tenant compte de la différence entre les rendements des deux années en France, l'importation pour la campagne 1884-1885, ne devra guère dépasser 7 millions d'hectolitres, si toutefois elle atteint ce chiffre.

Mais, mettons un instant les choses au pire et supposons que nous devions, en 1885, importer 10 millions de quintaux de blé ; admettons en outre que, cédant à l'opinion plus ou moins justifiée qu'un relèvement de tarif est nécessaire, les pouvoirs publics fixent à 4 fr. le droit d'entrée par quintal; de ce chef, il entrera dans les caisses de l'État 40 millions, dont nous examinerons s'il y a lieu, l'emploi le plus profitable aux intérêts de l'agriculture; mais s'ensuivra-t-il que le prix du quintal de blé passera de 21 fr., cours moyen actuel, à 25 fr.? Ce serait une profonde erreur de croire qu'il en sera ainsi. Tout au plus pourra-t-il arriver, — je partage sur ce point entièrement l'avis de M. E. Risler dans son rapport sur la Situation de l'agriculture dans le département de l'Aisne, — que cette taxe se répartisse sur la totalité des blés vendus, et les 40 millions de droit de douane, représentant 4 fr. par quintal importé, correspondront au maximum à 40 centimes par quintal de blé produit.

Je ne pense pas qu'un pareil résultat puisse contrebalancer les nombreux inconvénients de la soi-disant protection et qu'il soit de nature à modifier l'attachement de beaucoup de bons esprits pour la liberté commerciale, malgré la gravité de la crise agricole. Ce qui se passe à l'heure présente dans les provinces arrachées à la France par le désastre de 1870, est d'ailleurs la démonstration la plus péremptoire du peu de profit que le producteur agricole retire des droits soi-disant protecteurs. Un seul exemple va le montrer: cette année, la récolte en vins a été généralement de très bonne qualité en Lorraine française et

allemande, la quantité correspondant à une bonne moyenne.

Le vigneron d'Alsace-Lorraine est protégé par un droit énorme qui pourrait être considéré comme prohibitif, car il s'élève à 37 fr. 50 par hectolitre, le contenant (fût ou verre) acquittant le droit du contenu. Malgré ce chiffre exorbitant, le vigneron du pays messin et de l'Alsace vend, en ce moment, le vin de la dernière récolte, à qualité égale, exactement le même prix que le vigneron de la Lorraine française, de 50 à 100 fr. l'hectolitre, suivant les crus. Le droit qui frappe un hectolitre de vin à son entrée en Allemagne peut être défendu au point de vue fiscal, mais les vignerons constatent qu'il n'améliore en rien leur situation. Il est infiniment peu probable qu'un droit à l'entrée sur les céréales relève, dans une année de pleine récolte pour notre pays, le prix du blé. Quant à établir à l'entrée un droit supérieur à 4 ou 5 fr., je ne pense pas qu'il puisse en être sérieusement question. On ne saurait oublier, en effet, que le cultivateur est, comme tout autre citoyen, un consommateur: si, d'un côté, 200,000 à 250,000 grands propriétaires ou fermiers peuvent réclamer, à tort ou à raison, une protection douanière, le reste de la population, qui compte dix-huit millions d'individus vivant plus ou moins directement de la culture du sol, n'a aucun intérêt à voir surélever le droit de 60 cent. par hectolitre, à l'entrée. Inférieurs par leur quotité au chiffre qui amènerait un renchérissement du blé, et c'est, à mon avis, le cas d'un droit de 3 ou 4 fr. par quintal, ces droits peuvent constituer une satisfaction donnée aux plaintes de l'agriculture: dans ce cas, il est à craindre qu'ils soient un trompe-l'œil, dont

l'effet le plus à redouter sera de paralyser les progrès trop rares déjà de l'agriculture française. Assez élevés pour arrêter l'importation du blé, dans le cas où l'insuffisance de la production française l'exigerait, ils produiraient dans le prix du blé une aggravation qui ramènerait bientôt l'échelle mobile, condamnée par une expérience de quarante années.

L'extrait suivant du cours professé par M. E. Lecouteux, à l'Institut national agronomique, montre clairement les avantages du régime de la liberté, tant pour le producteur que pour le consommateur, sur le système de l'échelle mobile.

«Les deux systèmes, celui de l'échelle mobile et celui de la liberté, dit M. E. Lecouteux, ont agi chacun sur notre marché. Voyons leur influence sur le prix du blé pendant les deux périodes de vingt ans chacune où ils ont fonctionné, savoir l'échelle mobile dans ses dernières années, de 1841 à 1860, et la liberté, dans ses premières années de 1861 à 1880:

Prix moyens annuels de l'hectolitre de froment en France.

(Période de quarante ans.)

RÉGIME DE L'ÉCHELLE MOBILE.		RÉGIME DE LA LIBERTÉ.	
1841 . . . . .	18 <sup>f</sup> 54 <sup>c</sup>	1861 . . . . .	24 <sup>f</sup> 55 <sup>c</sup>
1842 . . . . .	19 55	1862 . . . . .	23 24
1843 . . . . .	20 46	1863 . . . . .	19 78
1844 . . . . .	19 75	1864 . . . . .	17 58
1845 . . . . .	19 75	1865 . . . . .	16 41
1846 . . . . .	24 05	1866 . . . . .	19 61
1847 . . . . .	29 01	1867 . . . . .	26 19

RÉGIME DE L'ÉCHELLE MOBILE.		RÉGIME DE LA LIBERTÉ.	
1848 . . . . .	16 <sup>f</sup> 05 <sup>c</sup>	1868 . . . . .	26 <sup>f</sup> 64 <sup>c</sup>
1849 . . . . .	15 37	1869 . . . . .	20 33
1850 . . . . .	14 32	1870 . . . . .	20 56
1851 . . . . .	14 48	1871 . . . . .	25 65
1852 . . . . .	17 23	1872 . . . . .	23 15
1853 . . . . .	22 39	1873 . . . . .	25 62
1854 . . . . .	28 82	1874 . . . . .	25 11
1855 . . . . .	29 32	1875 . . . . .	19 32 <sup>1</sup>
1856 . . . . .	30 75	1876 . . . . .	20 59
1857 . . . . .	24 37	1877 . . . . .	23 42
1858 . . . . .	16 75	1878 . . . . .	23 08
1859 . . . . .	16 74	1879 . . . . .	21 92
1860 . . . . .	20 24	1880 . . . . .	22 90
Prix moyen . . . . .	20 <sup>f</sup> 89 <sup>c</sup>	Prix moyen . . . . .	22 <sup>f</sup> 28 <sup>c</sup>

«Ces prix moyens annuels se résument donc ainsi:

	ÉCHELLE MOBILE.	LIBERTÉ.
Prix moyen . . . . .	20 <sup>f</sup> 89 <sup>c</sup>	22 <sup>f</sup> 28 <sup>c</sup>
Prix maximum . . . . .	30 75	26 64
Prix minimum . . . . .	14 32	16 41

«Il résulte mathématiquement, en ce qui concerne les prix de vente, qu'au profit de l'agriculture, le prix moyen et le prix minimum ont augmenté, sous le régime des vingt premières années de la liberté, comparé au régime des vingt dernières années de l'échelle mobile. Il résulte, d'autre part, qu'au profit de la consommation, fortement intéressée à ne jamais payer le blé trop cher, le prix maximum a, au contraire, diminué sous le régime libéral comparé au régime de protection d'autrefois..... Le prix régulier, le prix sans écarts excessifs des subsistances, cet objectif vainement poursuivi par l'échelle mobile, s'est donc réalisé par la liberté.»

On doit donc renoncer, dans l'intérêt de tous, producteurs et consommateurs, à substituer à la liberté le régime de la protection.



L'une des causes dominantes du bas prix du blé est précisément l'abondance des dernières récoltes; la grande cause du malaise des producteurs gît presque entièrement dans la faiblesse du rendement à l'hectare et, par conséquent, dans le prix de revient trop élevé de cette céréale. Nous examinerons plus loin quels remèdes il faut apporter à cette situation.

Le tableau suivant indique les rendements moyens en blé des divers pays:

HECTOLITRES A L'HECTARE.		HECTOLITRES A L'HECTARE.	
Hesse-Darmstadt . . . . .	35,2	Prusse . . . . .	15,8
Grande-Bretagne . . . . .	27,7	Saxe-Weimar . . . . .	15,4
Bavière. . . . .	26,5	France . . . . .	15,4
Saxe-Altenburg. . . . .	25,8	Autriche . . . . .	15,0
Belgique . . . . .	25,1	Espagne . . . . .	14,2
Saxe royale . . . . .	24,4	Grand-duché de Bade . . . . .	14,0
Hollande . . . . .	22,2	Grèce . . . . .	12,2
Norvège. . . . .	20,8	Roumanie . . . . .	12,6
Irlande. . . . .	20,8	États-Unis d'Amérique. . . . .	12,2
Danemark. . . . .	17,4	Portugal . . . . .	12,0
Finlande . . . . .	15,8	Hongrie. . . . .	11,5

Le rang qu'occupe la France dans cette statistique n'est pas celui auquel elle peut prétendre: j'espère pouvoir le démontrer.

Quel que soit, devant le Parlement, le sort des projets de tarif douanier, la situation générale de l'agriculture française ne s'améliorera que par l'accroissement des rendements. Il serait téméraire d'attendre une atténuation durable et de quelque importance d'un relèvement des droits à l'entrée sur les céréales et sur le bétail. L'agriculture doit, selon nous, chercher dans une autre voie un remède aux maux dont elle souffre. Palliatif très douteux dans ses effets, le relèvement des droits à l'entrée

donnerait peut-être une satisfaction passagère à laquelle ne tarderait pas à succéder une désillusion d'autant plus grande qu'on aurait escompté davantage les résultats qu'on en attend.

Je n'insiste pas davantage, n'ayant point pour but d'entrer dans la discussion des questions brûlantes de libre-échange et de protection tant de fois débattues; pour moi, d'ailleurs, le libre-échange n'est point un dogme auquel il faille tout sacrifier. S'il m'était démontré que l'application des théories protectionnistes doive amener le relèvement de l'agriculture, la première de nos industries nationales, je n'hésiterais pas un instant à renoncer à ma prédilection pour la liberté commerciale. N'ayant absolument en vue que les intérêts de l'agriculture, je cherche uniquement, avec une entière bonne foi, les conditions qui peuvent le mieux les servir. Je me propose d'examiner, en dehors, ou plutôt à côté de la question économique, la situation de la production agricole en France et les moyens de l'améliorer. Il me fallait cependant dire un mot des droits sur les céréales, parce que mon esprit se refuse à les considérer comme un remède de quelque efficacité. Leur promulgation peut être regardée, par les uns, comme une nécessité politique du moment; aux yeux des autres, la revendication du relèvement des droits semble une arme sûre contre nos institutions; pour certains encore, elle se justifie au point de vue fiscal. Mais, pour qui envisage seulement la situation présente et future de l'agriculture, la question douanière tombe tout à fait au second plan. Les progrès durables et l'avenir de notre agriculture, sont liés à de tout autres réformes, qui incombent les unes au Gouvernement, les

autres aux propriétaires et aux cultivateurs: ces réformes et les moyens de les accomplir forment le but principal de cette étude. Quelques mots encore avant de l'aborder.

Nous venons de voir que le moment où l'on réclame un droit sur les céréales peut paraître singulièrement choisi, alors que la production indigène en blé atteint en moyenne, dans les trois dernières années, le chiffre de la consommation en France. En est-il de même pour le bétail? La viande est-elle tellement abondante, son usage si répandu, son prix si peu élevé qu'il faille chercher à diminuer, à l'aide d'un droit plus ou moins considérable, l'importation du bétail? L'agriculture en profiterait-elle? Produit-elle trop de viande, trop de lait, trop de fumier? Si malheureusement, à l'heure qu'il est, il y a tant de gens, parmi les populations rurales de notre pays, dans l'alimentation desquels n'entre pas le pain de froment, il en est bien davantage encore auxquels la consommation de la viande est pour ainsi dire inconnue. On ne saurait contester que le prix de cet aliment ne soit la cause principale du fait que je déplore. Si le blé, en France, est à bon marché et se maintient tel dans les mauvaises années de récolte, grâce à la liberté commerciale, les protectionnistes ne pourraient adresser le même reproche à la viande.

Si l'on compare, en effet, les prix moyens de la viande et du pain à vingt ans de distance, on est frappé de l'accroissement considérable des premiers, les seconds étant restés presque stationnaires, comme le montrent les chiffres suivants: